



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2009

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 26 septembre 2009

Affichage : 26 septembre 2009

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., Mme LECHEVALIER A., MM. LEMAIRE R., NUNINGER D., PARIS A., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mlle SOTH S., M. TAILLARD J.P.

Absents représentés : Mlle PERREIRA S., représentée par Mlle GERARD A.
Mme SATORI M.A., représentée par M. AUBRY A.
M. MARTIN R., représenté par M. PARIS A.
Mme ESSERT S., représentée par Mme BINET I., à 19h40

Secrétaire de séance : M. PERRIN Y.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

I.1 – Frais de mission des bénévoles à la bibliothèque

Suite au déplacement des bénévoles bibliothécaires dans le cadre de leur formation, le maire propose que leur soit remboursé le montant des frais engagés d'une part pour les transports et d'autre part pour les repas.

Les frais kilométriques seront remboursés d'après le barème fiscal en vigueur.

Les frais de nourriture seront remboursés sur justificatif sans dépasser le forfait en vigueur défini par l'administration fiscale.

Vote du Conseil Municipal : 17 voix pour et une abstention.

I.2 – Frais d'assistance à l'exploitation de bois feuillus

L'O.N.F. assure la mission d'assistance à l'exploitation des bois de feuillus façonnés, à leur cubage et leur classement. Pour l'année 2010, l'O.N.F. propose d'effectuer cette mission pour un montant H.T. de 568 Euros (estimatif).

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

Une consultation a été engagée en vue de l'exploitation des bois dans la parcelle 18. Une offre a été transmise par la Société MECA FORET sur la base suivante :

- Abattage et façonnage de grumes à 7,20 € H.T. le m³
- Débardage à 6,20 € H.T. le m³.
- Reprise éventuelle du bois de chauffage au prix de 5 € H.T. le m³.

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

I.3 – Avenant à la convention pour le fonctionnement de la halte garderie de Grandfontaine

Par convention avec la Commune de Grandfontaine, les enfants d'Avanne-Aveney pouvaient accéder à la halte garderie « La Source aux Oiseaux ».

Faisant suite à un bilan des ressources et des dépenses, il est nécessaire de régulariser la situation telle que définie dans un avenant, ce qui implique le versement d'une participation complémentaire de la Commune d'Avanne-Aveney de 130,35 €uros.

Vote du Conseil Municipal : 17 voix pour et une abstention.

I.4 – Encaissement d'un chèque suite à dégradation après un accident routier

Suite à un accident de circulation automobile rue René Paillard, à la fin de l'hiver précédent, la compagnie d'assurance du conducteur a transmis à la Commune un chèque de 255 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser ce chèque au nom de la Commune.

I.5 – Régularisation du coût de scolarité des enfants

Cette participation versée par les communes dans lesquelles résident les enfants qui sont scolarisés à l'école du village, est établie sur la base d'une estimation des coûts de scolarité résultant de l'accueil de ces enfants. La dernière régularisation de ce montant a été effectuée le 28 juin 2007.

Décision est prise, à l'unanimité, de réactualiser cette somme à hauteur de 1,5 % pour l'année 2009/2010.

En conséquence, le tarif applicable pour l'année 2008/2009 reste inchangé soit :

- 336,15 €uros pour un élève du primaire
- 851,00 €uros pour un élève de maternelle

Le tarif pour l'année 2009/2010 passera à :

- 341,19 €uros pour un élève du primaire
- 863,76 €uros pour un élève de maternelle

I.6 – Délibération budgétaire modificative

Observant qu'il a été nécessaire de prolonger la durée de la période de remplacement de cantonniers absents pour raison de santé et d'engager des travaux nouveaux en régie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accroître la ligne de crédit permettant de rémunérer ces personnels temporaires.

Une dépense de 25.000 € au compte 6413 équilibrée par une recette nouvelle constatée au compte 6419 (remboursement assurance rémunération du personnel).

II. TRAVAUX

II.1 – Echange d'un chauffe-eau électrique à l'école

Le chauffe-eau installé dans l'école a du être échangé. Ce modèle installé lors de la construction de l'école, dans les années 80 ne pouvait ni être réparé ni remis en état.

Le montant de ce nouveau chauffe-eau s'élève à 1.072 €uros TTC.

II.2 – Dégradation de la « maisonnette » de l'aire de jeux du secteur « Griottes-Bigarreaux »

Faisant suite à la mise en place d'un ensemble de jeux dans un espace public situé dans le secteur « Griottes-Bigarreaux » au cours du printemps 2009, il est apparu que quelques enfants du quartier, à deux occasions successives, ont dégradé, de façon conséquente, la maisonnette installée dans cette aire de jeux.

Observant que les enfants responsables de ces dégradations ont été identifiés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire supporter aux parents le coût d'achat du matériel neuf qui se substituera à l'ancien afin que chacun d'entres-eux, comprennent bien les enjeux liés au respect des équipements collectifs.

En contrepartie, la dépose du matériel dégradé et la repose du nouveau matériel seront prises en charge par la commune au titre de travaux effectués en régie par les employés communaux.

III. DIVERS

III.1 – Rapport annuel concernant la fourniture d'eau par le Syndicat de la Haute Loue à Aveney

L'Adjoint en charge des réseaux présente le rapport établi pour l'année 2008 par le Syndicat de la Haute Loue concernant la distribution de l'eau, plus particulièrement sur le secteur d'Aveney.

Tous les indicateurs sont conformes et le rapport n'appelle aucune observation des élus.

III.2 – Rapport d'activité de la C.A.G.B.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité annuel de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, relatif à l'année 2008, après communication du rapport écrit complet et visualisation d'une vidéo.

III.3 – Engagement de la procédure d'expertise « accessibilité » voiries et bâtiments en partenariat avec les communes de la C.A.G.B.

La loi du 11 février 2005 sur les droits des personnes handicapées rend obligatoire pour toutes les communes de disposer d'une étude diagnostic d'accessibilité de leur voirie et des ERP (Etablissements recevant du Public), dans l'objectif de réaliser un schéma global d'accessibilité pour mi-2010.

La C.A.G.B. propose aux communes qui le souhaitent de réaliser une étude d'accessibilité sur le territoire des communes dans le cadre d'une convention à établir.

La prise en charge des frais de cette opération serait partagée à part égale entre la C.A.G.B. et les communes. Le montant indiqué du coût résiduel pour la commune est d'environ 1,32 €uros par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'engagement de la procédure d'expertise et autorise le Maire à signer la convention.

III.4 – Renouvellement du contrat C.A.E.

Depuis environ trois années, la municipalité a souhaité étoffer les effectifs concernant les activités suivantes dans le cadre scolaire et périscolaire :

- Garderie du midi
- Garderie du soir
- Mission d'ATSEM en maternelle l'après-midi

Ce complément d'effectifs n'a pas de caractère obligatoire mais cependant il a été engagé en regard des effectifs importants d'enfants dans ces diverses activités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à poursuivre le recrutement du personnel dans un cadre administratif de type C.A.E. pour une période de 6 mois renouvelable à compter du 11 octobre 2009 sur la base d'un horaire statutaire de 20/35^{ème} de temps plein.

III.5 – Proposition d'accueil, d'animation et de loisirs sur la commune d'Avanne-Aveney

Conformément à l'annonce publiée dans le bulletin municipal du mois d'août 2008, les élus, unanimes, valident le projet de création d'un « centre de loisirs » pour les enfants à l'occasion des congés de Toussaint.

Une information sera transmise aux familles par le circuit des cartables à l'école.

III.6 – Concours tourisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'engagement de la candidature communale au concours national qui a pour but de récompenser les initiatives touristiques nouvelles et innovantes permettant de redynamiser l'économie locale et de créer des emplois pérennes.

Le thème de la création d'une base nautique et d'un circuit de canoë-kayak, réalisé en partenariat avec la C.A.G.B. sera le pivot de ce dossier.

Les membres du Conseil Municipal volontaires pour monter ce dossier sont : MM. GUILLOT Thierry, LEMAIRE Robert et DELMOTTE Laurent.

III.7 – Accueil stagiaire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une stagiaire en formation à l'Institut Rural de Morre est accueillie au secrétariat de Mairie.

La séance est close à 21h10.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.